

TRADUCTION NON OFFICIELLE

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de NV Bekaert SA tenue à Kortrijk le mercredi 14 mai 2014**

L'assemblée débute à 10:30 heures sous la présidence de M. Paul Buysse, président du conseil d'administration.

Le président prononce un discours situant la gestion de la société et du groupe dans un contexte global. Le président donne ensuite la parole à M. Albrecht De Graeve, administrateur délégué. Celui-ci tient un exposé détaillant les résultats de l'exercice 2013 et le rapport d'activités sur le premier trimestre 2014.

Ensuite débute la partie délibérative et décisionnelle de l'assemblée générale. Le bureau se compose, outre le président du conseil d'administration, de M. Albrecht De Graeve, administrateur délégué, et des autres membres du conseil d'administration présents, c.-à-d. M. Alan Begg, le Baron Bekaert, M. Roger Dalle, le Comte Charles de Liedekerke, M. François de Visscher, Sir Anthony Galsworthy, MM. Hubert Jacobs van Merlen et Maxime Jadot, Lady Barbara Thomas Judge, et MM. Bernard van de Walle de Ghelcke, Baudouin Velge et Manfred Wennemer.

M. Joël Brehmen, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, le commissaire de la société, assiste à l'assemblée.

Le président désigne M. Pierre Schaubroeck, secrétaire général, comme secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition du président, l'assemblée élit comme scrutateurs la Comtesse de T'Serclaes-Bekaert et Madame Jadot-Velge.

Le président déclare:

- que la convocation à l'assemblée a été publiée:
  - dans le Moniteur belge du 11 avril 2014,
  - dans De Tijd du 11 avril 2014, et
  - dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire, à savoir par l'intermédiaire de Nasdaq OMX, prestataire de services de distribution médiatique, le 11 avril 2014;les exemplaires justificatifs de ces publications, ainsi que la confirmation dudit prestataire de services, paraphés par les scrutateurs, sont annexés au procès-verbal;
- que la convocation a été publiée sur le site web de la société à partir du 11 avril 2014;
- que les actionnaires nominatifs et les titulaires de droits de souscription, ainsi que les administrateurs et le commissaire, ont été invités par lettre ordinaire ou, pour ceux qui l'avaient accepté individuellement, expressément et par écrit, par courrier électronique, le 11 avril 2014;
- qu'il n'a pas été fait usage du droit accordé par l'article 533ter du Code des sociétés aux actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour le 22 avril 2014 au plus tard;

- que les actionnaires présents ou représentés et les titulaires de droits de souscription présents se sont conformés aux dispositions légales et statutaires applicables en vue d'assister à l'assemblée;
- qu'il appert des listes des présences que 189 actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale avec un total de 29 940 195 actions, et que 3 titulaires de droits de souscription sont présents avec un total de 1 400 droits de souscription; qu'aucun porteur d'obligations n'est présent;
- que l'assemblée est valablement constituée et à même de délibérer et de voter sur l'ordre du jour.

L'assemblée prend connaissance, conformément à la loi, du rapport de la réunion commune des conseils d'entreprise des établissements de la société du 12 mai 2014.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le président, qui préside également le comité de nomination et de rémunération, commente pour l'assemblée le rapport de rémunération faisant partie de la déclaration de gouvernement d'entreprise dans le rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice 2013.

Le président constate qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit accordé par l'article 540 du Code des sociétés de poser des questions écrites au conseil d'administration ou au commissaire le 8 mai 2014 au plus tard. L'administrateur délégué répond aux deux questions orales qui sont posées au conseil d'administration par un actionnaire.

**1. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice 2013, y compris les commentaires du comité de nomination et de rémunération sur le rapport de rémunération faisant partie de la déclaration de gouvernement d'entreprise**

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. A l'exception du rapport de rémunération, ce rapport ne donne pas lieu à décision.

**2. Rapport du commissaire concernant l'exercice 2013**

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture du rapport du commissaire. Ce rapport ne donne pas lieu à décision.

**3. Approbation du rapport de rémunération concernant l'exercice 2013**

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration concernant l'exercice 2013.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	24 353 849
Nombre de votes contre:	5 586 286
Nombre d'abstentions:	0

**4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2013, et affectation du résultat**

Le président constate que l'assemblée renonce à la lecture des comptes annuels.

L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice 2013 tels qu'établis par le conseil d'administration. Le résultat de l'exercice, après impôts, s'élève à € 63 544 449. L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comme suit:

- transfert à la réserve légale:	€ - 26 100
- transfert aux autres réserves:	€ - 606 030
- bénéfice reporté:	€ - 13 868 834
- bénéfice à distribuer:	€ 49 043 485

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende brut de € 0,85 par action.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 813 745
Nombre de votes contre:	98 890
Nombre d'abstentions:	27 500

## 5. Décharge des administrateurs et du commissaire

5.1 L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice 2013.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 674 729
Nombre de votes contre:	237 906
Nombre d'abstentions:	27 500

5.2 L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2013.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 674 729
Nombre de votes contre:	237 906
Nombre d'abstentions:	27 500

## 6. Election et réélection d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de MM. Paul Buysse et Anthony Galsworthy, ainsi que le mandat d'administrateur indépendant de M. Alan Begg viennent à échéance aujourd'hui. Eu égard à la limite d'âge fixée par la Charte Bekaert de gouvernance d'entreprise, MM. Buysse et Galsworthy ne sont pas rééligibles. Le conseil d'administration a proposé l'élection de Mme Mei Ye et de M. Matthew Taylor en tant qu'administrateurs.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ce qui suit:

6.1 M. Alan Begg est réélu administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par M. Begg qu'il satisfait toujours aux exigences applicables en matière d'indépendance.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	28 398 660
Nombre de votes contre:	1 541 475
Nombre d'abstentions:	0

6.2 Mme Mei Ye est élue administrateur indépendant aux termes de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise

pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018: il appert des données connues de la société ainsi que des informations fournies par Mme Ye qu'elle satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 753 174
Nombre de votes contre:	186 961
Nombre d'abstentions:	0

- 6.3 M. Matthew Taylor est élu administrateur pour un terme de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 682 326
Nombre de votes contre:	257 809
Nombre d'abstentions:	0

## 7. Rémunération des administrateurs

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide ce qui suit:

- 7.1 La rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président, pour l'exercice de son mandat de membre du conseil d'administration au cours de l'exercice 2014 est portée du montant fixe actuel de € 38 000 à € 42 000, et du montant variable actuel de € 2 500 à € 4 200 pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il a assisté en personne (avec un maximum de € 25 200 pour six réunions).

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 934 073
Nombre de votes contre:	5 862
Nombre d'abstentions:	200

- 7.2 La rémunération de la présidente du comité d'audit et de gestion financière pour l'exercice de son mandat de présidente et de membre dudit comité au cours de l'exercice 2014 est arrêtée au montant variable de € 4 000 pour chaque réunion dudit comité à laquelle elle a assisté en personne.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 934 073
Nombre de votes contre:	5 862
Nombre d'abstentions:	200

- 7.3 La rémunération de chaque administrateur, à l'exception du président du conseil, de la présidente du comité d'audit et de gestion financière et de l'administrateur délégué, pour l'exercice de son mandat de président ou de membre d'un comité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2014 est portée du montant variable actuel de € 1 500 à € 3 000 pour chaque réunion de comité à laquelle il a assisté en personne.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 902 476
Nombre de votes contre:	37 459
Nombre d'abstentions:	200

7.4 La rémunération du président du conseil d'administration pour l'exercice de toutes ses fonctions au sein de la société pour la période de juin 2014 à mai 2015 est arrêtée au montant fixe de € 250 000. A l'exception d'éléments de support, tels que voiture de fonction, infrastructure, télécommunications, assurance et remboursement de frais, le président n'aura droit à aucune rémunération supplémentaire conformément à la politique de rémunération de la société.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 906 476
Nombre de votes contre:	33 559
Nombre d'abstentions:	200

## 8. Rémunération du commissaire

L'assemblée générale décide de maintenir la rémunération du commissaire à € 95 000 pour le contrôle des comptes annuels de l'exercice 2013, et de porter sa rémunération de € 198 868 à € 221 068 pour le contrôle des comptes consolidés de l'exercice 2013.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 810 561
Nombre de votes contre:	129 574
Nombre d'abstentions:	0

## 9. Approbation de dispositions de changement de contrôle conformément à l'article 556 du Code des sociétés

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, d'approuver les dispositions de changement de contrôle applicables à la société et incluses dans les documents suivants:

- Prospectus du 18 septembre 2013 concernant l'offre d'échange inconditionnelle par la société visant à échanger les 150 000 obligations au taux d'intérêt fixe de 6,75%, émises par la société le 16 avril 2009 et arrivant à échéance le 16 avril 2014 (ISIN BE0002167337), contre le même nombre de nouvelles obligations au taux d'intérêt fixe de 4,75% à émettre par la société le 17 octobre 2013 et arrivant à échéance le 17 octobre 2020 (ISIN BE0002206721);
- Multicurrency Revolving Bilateral Facility Agreement du 30 octobre 2013 entre Bekaert Coördinatiecentrum NV en tant qu'emprunteur, la société en tant que caution, et Citibank, N.A. London Branch en tant que prêteur, aux termes duquel le prêteur met à la disposition de l'emprunteur un crédit bilatéral multidevises renouvelable d'un montant total de 25 000 000 USD, et l'exécution des obligations de l'emprunteur est garantie irrévocablement et inconditionnellement par la société;
- Sale and Purchase Agreement du 27 février 2014 entre Pirelli Tyre S.p.A. en tant que vendeur et la société en tant qu'acheteur, aux termes duquel le vendeur s'engage à vendre les actions de ses sociétés filiales productrices de steel cord à l'acheteur.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 135 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 135
Nombre de votes pour:	29 550 039
Nombre de votes contre:	390 096
Nombre d'abstentions:	0

**10. Communication des comptes consolidés du Groupe Bekaert pour l'exercice 2012, et du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés**

Cette communication ne donne pas lieu à décision.

**11. Nomination d'un président honoraire**

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale décide, conformément à l'article 15, sixième alinéa, des statuts, de conférer au Baron Buysse le titre de président honoraire en hommage aux services rendus au Groupe Bekaert.

Nombre d'actions votant valablement:	29 940 195 (49,85% du capital social)
Nombre de votes valables:	29 940 195
Nombre de votes pour:	29 780 901
Nombre de votes contre:	155 364
Nombre d'abstentions:	3 930

L'ordre du jour étant épuisé, le président prie les membres du bureau, ainsi que les actionnaires qui le désirent, de signer le procès-verbal.

L'assemblée générale est levée à 12:10 heures.

*[signé]*

Comtesse de T'Serclaes-Bekaert

*[signé]*

Madame Jadot-Velge

*[signé]*

Alan Begg

*[signé]*

Baron Bekaert

*[signé]*

Roger Dalle

*[signé]*

Comte Charles de Liedekerke

*[signé]*

François de Visscher

*[signé]*

Sir Anthony Galsworthy

*[signé]*

Hubert Jacobs van Merlen

*[signé]*

Maxime Jadot

*[signé]*

Lady Barbara Thomas Judge

*[signé]*

Bernard van de Walle de Ghelcke

*[signé]*

Baudouin Velge

*[signé]*

Manfred Wennemer

*[signé]*

Pierre Schaubroeck

*[signé]*

Albrecht De Graeve

*[signé]*

Paul Buysse